



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 4.1) **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. André ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Orianne DELAGUE **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Rancéney :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Torpes :** M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, J.P. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, J.L. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002842

Rapport n°3.2 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2015

Fonds Régional Innovation - Abondement 2015

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Actions recherche et Innovation » Fonctionnement	Montant prévu BP 2015 : 219 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 150 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon s'est engagé en 2005 aux côtés des autres acteurs économiques en faveur du soutien à l'innovation. Ce soutien est un axe fort de la politique de développement économique du territoire en tant que moteur de compétitivité des entreprises et facteur d'attractivité.

En 2012, BPI France, la Région et les collectivités ont créé le FRI 2. Ce nouvel outil de financement de l'innovation a pour objectif d'aller au-delà du FRI 1 en augmentant les potentialités globales d'intervention et en améliorant la lisibilité et le suivi des actions des entreprises et des unités de recherche.

Ce rapport présente le projet d'abonder le FRI 2 d'une dotation de 150 000 € pour l'année 2015, dotation identique à celle de l'année 2014.

I. Rappel du dispositif FRI 2

Les collectivités dotent un fonds, le FRI 2, géré par BPI France Franche-Comté. BPI France Franche-Comté fait l'avance des crédits destinés aux entreprises et mobilise le fonds pour verser des subventions et pouvoir ainsi porter les projets en échec des entreprises.

Le fonds sert aussi de réserve et permet à ses partenaires financiers de prendre un risque supplémentaire et donc de « démultiplier » les aides aux entreprises.

A/ Les formes d'aides

Les formes d'aides possibles proposées aux entreprises et aux unités de recherche pour le Grand Besançon sont de deux ordres, soit :

- une subvention limitée à hauteur de 30 000 €,
- une avance remboursable, remboursée en cas de succès du projet.

B/ Les modalités de suivi du FRI 2

L'instruction des dossiers, les décisions et le suivi se tiennent mensuellement, lors des commissions techniques d'aides à l'innovation.

La mise en œuvre du dispositif FRI 2 s'appuie sur une expertise indépendante : BPI France dispose en effet d'un réseau d'experts nationaux qu'elle s'est engagée à mettre à la disposition des collectivités, pour valider l'opportunité et la faisabilité financière et technico-économique des projets d'innovation.

Un reporting sur le suivi financier des projets est communiqué semestriellement et un bilan annuel est fait de visu à l'ensemble des partenaires.

C/ L'intervention des aides

Le FRI 2 permet d'intervenir à tous les stades de l'innovation.

I. Aide à la faisabilité de l'innovation

Etudes préalables aux activités de recherche industrielle et/ou de développement expérimental.

Travaux de conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, recrutement de cadres de R&D...

2. Aide au partenariat technologique

Étude de faisabilité stratégique et des conditions de la réussite du partenariat, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets et des accords juridiques...

3. Aide au développement de l'innovation

Conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets, achat d'équipements et de connaissances.

II. Mise en œuvre de ce dispositif

Compte tenu de la volonté du Grand Besançon de maintenir son soutien à l'innovation, il est proposé d'abonder le FRI 2 pour l'année 2015 à hauteur de 150 000 €.

Pour l'année 2015, il est proposé que la dotation soit affectée de la manière suivante : 150 000 € sur le compartiment « SUB CAGB FRI 2 » (Subvention CAGB FRI 2).

III. Bilan des interventions sur le FRI 1 et 2

Ces projets ont impliqué plus d'une trentaine d'entreprises du Grand Besançon et près de 13 laboratoires, départements de recherche ou centres de transferts situés sur notre territoire. Il est important de mentionner que ce fonds est essentiel car il permet d'aider les entreprises à surmonter une conjoncture économique encore difficile et de maintenir leur compétitivité en investissant sur des produits de demain.

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 150 000 € en 2015,
- se prononce favorablement sur l'avenant 4 à la convention « Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon » à conclure avec la Région Franche-Comté et BPI France Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUIN 2015
Contrôle de légalité



Avenant n° 4 à la convention

Fonds Régional de soutien et de garantie à l'innovation en Franche-Comté « fri2 »

**Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Entre les soussignés :

La Région Franche-Comté, Sise 4, square Castan - 25 031 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2011, ci-après dénommée « la Région »

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Sise 4, rue Gabriel Plançon - 25 043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 juin 2015, désignée ci-après par « la CAGB »,

Et :

Bpifrance Régions, Société Anonyme au capital de 4 800 000 €, Immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 319 997 466, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort Cedex, représentée par son Directeur Général, Monsieur Arnaud CAUDOUX, Bpifrance Financement, société anonyme au capital de 594.778.400 euros, identifiée sous le numéro 320 252 489, RCS Créteil, dont le siège social est à Maisons-Alfort 94710, 27/31 avenue du Général Leclerc, représentée par Arnaud CAUDOUX, Directeur Exécutif, ci-après dénommés « Bpifrance Régions », et « Bpifrance Financement »

Vu l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°97-682 du 31 mai 1997 relatif d'aide à l'Innovation,

Vu l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C3282 du 21 mai 2014,

Vu le régime cadre n° SA 40391 d'aides à la RDI pris sur la base du régime général d'exemption n° 651/214 adopté par la Commission Européenne le 17 juin 2014 publié au JOUE le 26 juin 2014,

Vu le régime N°520-a-2007 d'aide à la RDI des collectivités territoriales, et de l'Etat pour les aides à la RDI octroyées par le biais des fonds structurels notifié le 16 juillet 2008,

Vu la délibération du Conseil Régional n°10 AP.53 du 25 juin 2010 adoptant les orientations de la Stratégie Régionale d'Innovation,

Vu la délibération du Conseil Régional n°12 AP. 12 des 15 et 16 décembre 2011 approuvant la présente convention de partenariat,

Vu la convention entre la Région Franche-Comté et OSEO Régions relative au « Fonds Régional de Garantie pour l'Innovation » en date du 19 avril 2012 et la convention additive d'adhésion pour la CAGB en date du 29 octobre 2012,

Vu la délibération de la CAGB relative au « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 9 mai 2012,

Vu la délibération de la CAGB relative à un avenant 1 à la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 20 décembre 2012,

Vu la délibération de la CAGB relative à un avenant 2 à la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 21 novembre 2013,

Vu la délibération de la CAGB relative à un avenant 3 à la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 13 novembre 2014

Considérant que la société Bpifrance se substitue aux droits et obligations de la société OSEO,

Article 1 - Objet de l'avenant

Selon l'article 3 de la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la CAGB », l'abondement du fonds doit se faire sur simple avenant, en fonction des décisions budgétaires de la CAGB.

Article 2 - Montant de l'abondement pour l'année 2015

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon décide de ré-abonder le FRI 2 pour un montant de 150 000 € pour l'année 2015.

Concernant la dotation fixée ci-dessus, la CAGB convient qu'elle sera affectée sur le compartiment « SUB CAGB FRI2 ».

Lorsque la CAGB octroie une aide sous forme de subvention à l'égard des entreprises, celle-ci est limitée à hauteur de 30 000 €.

Article 3 - Versement

Le versement sera effectué dès la signature du présent avenant.

Article 4 - Autres dispositions

Les clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, restent applicables dans leur intégralité.

Fait à Besançon, en trois exemplaires le.....

Pour Bpifrance Régions
et Bpifrance Financement,
Le Directeur Général et
Le Directeur Exécutif

Arnaud CAUDOUX

Pour le Conseil Régional de
Franche-Comté,

La Présidente,

Marie-Guite DUFAY

Pour la Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET